

## CFE SERVICE +

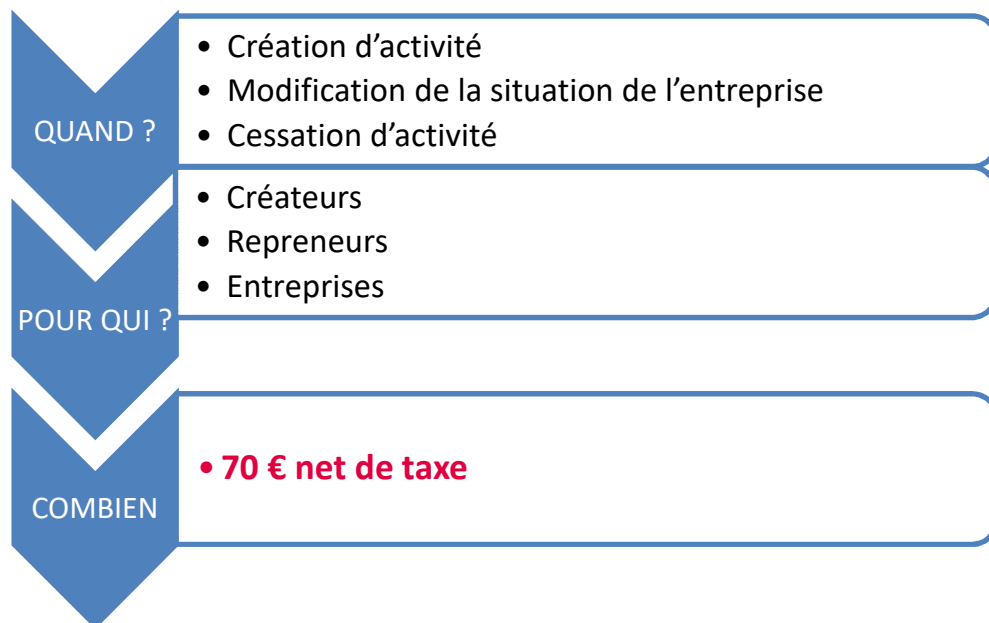
### POUR SIMPLIFIER VOS DECLARATIONS AUPRES DE VOTRE CENTRE DE FORMALITES DES ENTREPRISES (CFE)

Vous êtes créateur, chef d'entreprise et vous êtes perdus dans la jungle des documents administratifs ?

Pas de panique, votre Centre de Formalités des Entreprises est là pour :

- Vous apporter un **conseil personnalisé au regard de votre situation**
- Vous **expliquer et vous simplifier vos démarches**
- Vous **faire gagner du temps et de l'argent**

**Le CFE de la CCI de l'Ain vous propose un accompagnement à vos formalités d'entreprises**



Un agent de formalités du CFE de la CCI vous accompagne dans :

- L'analyse de votre dossier : diagnostic personnalisé de la situation de votre entreprise pour optimiser les formalités à réaliser en fonction de la situation
- Le contrôle de votre dossier : examen de la conformité des pièces et contrôle de la cohérence des informations déclarées.
- La transmission de votre dossier à tous les partenaires concernés
- Le suivi de votre dossier : accompagnement en cas de difficulté : le conseiller reste votre interlocuteur privilégié